

Ville de Saint-Amable
MRC de Marguerite-D'Youville
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue à la salle Simon-Lacoste de l'Hôtel de ville, le **lundi 11 décembre 2023** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Williams, maire
Madame Francine Nzang Essono, conseillère municipale (district 1 - des Boisés)
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2 - du Patrimoine)
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3 - des Générations)
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4 - des Roseaux)
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5 - des Horizons)
Monsieur Dany Charbonneau, conseiller municipal (district 6 - du Rocher)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présents :

Monsieur Jean-Sébastien Ménard, directeur général
Maître Isabelle Paquette, greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum et débute la séance avec l'adoption de l'ordre du jour

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

301-12-23 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023 – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Essono
APPUYÉ PAR : Le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire déclare l'ouverture de la période de questions du public. Il n'y a aucun question

5. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7. COMMUNICATIONS

8. GREFFE ET CONTENTIEUX

302-12-23

RÈGLEMENT 801-00-2023 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR DIVERS BIENS ET SERVICES RENDUS À LA VILLE - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : La conseillère Vicky Langevin
et RÉSOLU :

D'ADOPTER le *Règlement 801-00-2023 décrétant une tarification pour divers biens et services rendus à la Ville*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

303-12-23

RÈGLEMENT 802-00-2023 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024 - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la sanction, le 8 décembre 2023, du *Projet de loi no 39 modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives*;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite remplacer le taux de taxe foncière des terrains vagues desservis initialement prévu à « 1.4595 \$ / 100 \$ d'évaluation » dans le projet de règlement par un taux de « 2.9190 \$ / 100 \$ d'évaluation »;

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : Le conseiller Robert Gagnon
et RÉSOLU :

D'ADOPTER le *Règlement 802-00-2023 décrétant les taux de taxation et les compensations pour l'année 2024*, tel que présentement soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

304-12-23

CALENDRIER DE CONSERVATION DE LA VILLE DE SAINT-AMABLE - ADOPTION

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les archives* (chapitre A-21.1) exige que tout organisme public établisse et tienne à jour un calendrier de conservation de ses documents actifs, semi-actifs et inactifs;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les archives* exige que les organismes publics soumettent pour l'approbation leur calendrier de conservation et toute modification à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ);

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : Le conseiller Dany Charbonneau
et RÉSOLU :

D'ADOPTER le calendrier de conservation des documents de la Ville de Saint-Amable ci-joint à la présente résolution.

D'AUTORISER la greffière à finaliser et signer, pour et au nom de la Ville, le calendrier de conservation ci-joint.

D'AUTORISER la greffière ou la conseillère principale en gestion documentaire et archives de la MRC Marguerite-D'Youville à transmettre la demande de modification à BANQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. INCENDIES

10. VIE CULTURELLE ET BIBLIOTHÈQUE

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

12. TRAVAUX PUBLICS

13. GÉNIE

14. FINANCES ET TRÉSORERIE

15. URBANISME

16. DÉPÔT DE DOCUMENTS

305-12-23 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

et RÉSOLU :

Le conseiller Dany Charbonneau

La conseillère Francine Essono

DE LEVER la séance à 18h33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Williams, maire

M^e Isabelle Paquette, greffière